MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Organisateur

N° d'épreuve FFM	55
Moto-Club	AMICALE MOTOCYCLISTE DE CHINON
N° d'affiliation	1382
Date	28 MARS 2016
Lieu	les trottes loups 37500 CHINON
Organisateur technique	RICHER Dominique
Adresse	50 rue carnot 37220 ile bouchard
E-mail	richer.garage@wanadoo.fr
Téléphone	06.87.27.30.60 - 02.47.58.64.51

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	FRAGNON Georges	Adjoint :GAUTHIER Claude	Licence : 010588 - 036368
Président du Jury ou Arbitre*	GERAY Claude		Licence : 011338
Membre du Jury	LECOGE Jean Louis		Licence : 041081
Membre du Jury	BOURGUIGNON André		Licence : 169730
Commissaire technique responsable	ADAM Christian		Licence : 162240
Responsable du chronométrage	JAMET Lydia Ligue du Centre		Licence : 021065

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue Open	15 ans		maxi500cc 2tps, maxi 450cc 4tps	
national NCO	15 ans		maxi500cc 2tps, maxi 450cc 4tps	
Grand Ouest Side Car	15 passager-17 pilote		350cc-750cc 2tps 350cc-1000cc 4tps	
National Side Car	15 passager-17 pilote		350cc-750cc 2tps 350cc-1000cc 4tps	

Engagement :

Site internet : www.amc chinon
Contact : RICHER Dominique
Adresse : 50, rue carnot 37220 ile bouchard
Téléphone : 06.87.27.30.60-02.47.58.64.51
E-mail : richer.garage@wanadoo.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur :
☒ oui ☐ non

Tarif : 10

Caution : 200

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☐ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **LAMBLIN Simon**

Nombre de secouristes **32**

Hôpital le plus proche ..... **st benoit la foret 37**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **4 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **les trottes loups CHINON**

Adresse ..... **Les fontenilles 37500 CHINON**

Capacité Moto :
Pendant les essais : **45**
En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : **35**
En manche : **30**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1940 m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille ..... **37 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **84 m**

Nombre d'OCP* **28**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 18/01/2016	Date : 26 JAN. 2016	Date :
AMIC MOTOCYCLISTE CHINON 37500 CHINON	LIGUE MOTOCYCLISTE DU CENTRE Secrétaire	Numéro :